

À PARTIR DU 5 JUIN

LES MODALITÉS DE COLLECTE CHANGENT DANS MA COMMUNE



montpellier
Méditerranée
métropole

Montpellier, le 15 mai 2023

Madame, Monsieur,

Face aux enjeux écologiques et à l'augmentation du coût de traitement, **réduire la production de nos déchets est une nécessité environnementale et économique.**

Le coût annuel s'élève à 120 millions d'euros dont 15 millions engendrés par la fermeture du centre d'enfouissement de Castries en 2019. La Métropole est la seule à exporter ses déchets à plusieurs centaines de kilomètres.

Ce sont les usagers, c'est-à-dire chacun de nous, qui paient cette charge à travers la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Pour y répondre, la Métropole de Montpellier renouvelle ses marchés de collecte des déchets et **renforce son ambitieuse stratégie « Zéro Déchet »** mise en place en mars 2022 avec l'ensemble des maires des 31 communes.

NOTRE OBJECTIF COMMUN :

- ➕ de tri des emballages et papiers (bac jaune) ;
- ➕ de tri des biodéchets (bac orange/brun) ;
- ➕ de tri du verre ;
- ➖ de déchets dans le bac gris.

À PARTIR DU LUNDI 5 JUIN 2023, LA MÉTROPOLE ADAPTE SON SERVICE
ET MODIFIE LES MODALITÉS DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS.

► POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les tournées de collecte des ordures ménagères sont optimisées.

Les ordures ménagères seront collectées **trois fois par semaine** dans le centre ancien et l'habitat collectif et **une fois par semaine** dans l'habitat individuel.

► POUR LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Dans l'habitat collectif, **le tri sélectif sera collecté deux fois par semaine, au lieu d'une fois par semaine.** Pour l'habitat individuel, la collecte reste à une fois par semaine.

Pour rappel, **tous les emballages et papiers vont dans le bac jaune.**

► POUR LES BIODÉCHETS

A partir du mois de juin 2023, la collecte en porte-à-porte des biodéchets est remplacée par une collecte en Points d'Apport Volontaire installés dans votre commune. Vous pouvez également commander gratuitement un composteur individuel.

► POUR LE VERRE

Nous vous rappelons que le verre est à déposer dans l'un des 1200 Points d'Apport Volontaire présents dans la Métropole. A ce jour, seulement 50% du verre est trié.

► POUR LES ENCOMBRANTS

Il est nécessaire de prendre **rendez-vous au 04 34 81 90 10.** Tout dépôt sauvage pourra faire l'objet d'une verbalisation (entre 135 et 1500 € d'amende).

► **POUR CONNAÎTRE LES NOUVEAUX
JOURS ET HEURES DE COLLECTE**
montpellier3m.fr/collecte



ALLO DÉCHETS

N° gratuit 0 800 88 11 77 (depuis un poste fixe)

montpellier3m.fr/dechets

Ensemble, relevons quotidiennement le défi du tri, et participons à chaque instant, par nos actes, à la réduction de nos déchets.

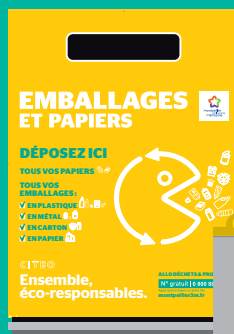
Le service de la collecte des déchets
de Montpellier Méditerranée Métropole

▶ À PARTIR DU LUNDI 5 JUIN 2023

QU'EST-CE QUI CHANGE DANS MA COMMUNE ?

La collecte des emballages et papiers est renforcée (bac jaune).

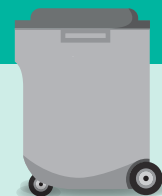
> En habitat collectif :
2 collectes par semaine, au lieu
de 1 fois par semaine.



La collecte des ordures ménagères est optimisée (bac gris).

> Dans le centre ancien et en
habitat collectif : 3 collectes par
semaine.

> En habitat individuel :
1 collecte par semaine.



Fin de la collecte en porte-à-porte des biodéchets.

> Vous avez reçu un kit biodéchets
comprenant un bioseau ajouré et des sacs kraft,
qui vient remplacer votre petit bac orange.

> Vous pourrez à partir du 5 juin déposer vos
biodéchets dans les nouveaux Points d'apport
volontaire dans votre commune avec votre
bioseau, ou commander votre composteur
individuel gratuit.



▶ **POUR CONNAÎTRE LES NOUVEAUX
JOURS ET HEURES DE COLLECTE
ET L'EMPLACEMENT DES POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE
CONNECTEZ-VOUS SUR**

montpellier3m.fr/collecte



ALLO DÉCHETS

N° gratuit 0 800 88 11 77 (depuis un poste fixe)

montpellier3m.fr/dechets

montpellier3m.fr/dechets

